

Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 3 No 17

Montréal, 25 Mai 1918



Journal Hebdomadaire

CONSCRÉ À L'AVANCEMENT DE LA COOPÉRATION AGRICOLE
ET DE L'INDUSTRIE DANS LA PÉRIODE DE GUERRE



TRACTEURS

Le Gouvernement Fédéral canadien a décidé d'offrir en vente de nouveau des tracteurs Fordson, au prix coûtant.

1—Ces machines portent la marque Fordson.

2—Elles ne sont vendues que sur argent comptant.

3—Pour les provinces de l'Est du Canada—Québec, Ontario, etc.—le prix en est de \$750 f.o.b., Dearborn, Michigan.

4—Le coût du transport par fret doit être payé par l'acheteur.

5—En commandant, on doit indiquer la station de chemin de fer la plus rapprochée.

6—Le gouvernement fédéral doit voir à ce que du matériel de réparations soit disponible dans chaque province.

7—On est absolument incapable de garantir la livraison à temps de ces machines. On fera toutefois ce qu'il est possible de faire pour donner satisfaction sous ce rapport.

9—Les cultivateurs de la province de Québec qui désireraient faire l'acquisition d'un tracteur devront faire parvenir un chèque au montant ci-dessus spécifié payable à l'ordre du ministère provincial de l'Agriculture, lequel, soit dit en passant, ne perçoit aucune commission.

10—Le même gouvernement refuse de donner l'assurance aux acheteurs que les machines commandées arriveront à temps.

11—Un dispositif spécial permet d'appliquer un réflecteur facilitant un travail de jour et nuit.

12—Le Fordson brûle environ 2 à 2½ gallons de pétrole par acre. Ce chiffre peut naturellement varier un peu selon la nature du sol.

13—Il peut labourer 8 acres en 10 heures.

14—Le poids total de la machine est de 2700 livres.

15—Son moteur a 4 cylindres.

16—Les dimensions sont les suivantes: longueur 102 pouces, hauteur 55 et largeur 62.

17—Alimenté au pétrole à 1000 révolutions à la minute, il crée une force de 22 chevaux-vapeur.

"LE BULLETIN DES AGRICULTEURS"

ORGANE DE

La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec
et des sociétés coopératives agricoles affiliées.

Journal hebdomadaire entièrement consacré à l'avancement de la coopération
agricole et de l'agriculture dans la province de Québec.

REVUE DU MARCHÉ — COOPERATION — CULTURE PRATIQUE —
ELEVAGE — INDUSTRIE LAITIERE — AVICULTURE —
APICULTURE — ACTUALITES AGRICOLES

DIRECTION ET ADMINISTRATION: 63, rue William, MONTREAL

Adresser toute correspondance au " Directeur du Bulletin "

ABONNEMENT

Sociétaires de la Coopérative des Fromagers et des coopératives agricoles affiliées \$0.50 par an.
Non Sociétaires 1.50 " "

TARIF DES ANNONCES :

Pour $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ ou 1 page : demander conditions au "Directeur". Pour petites annonces: 50c pour chaque
insertion de 25 mots ou moins ; 1 cent par mot additionnel.

Toute annonce sujette à l'approbation du "Directeur".

Vol. 3

Montréal, le 25 Mai 1918

No 17

SOMMAIRE

	PAGES
Marché.....	2-3
Editorial — <i>Des réformes qui s'imposent en industrie laitière</i> , AUG. TRUDEL..	4
Elevage — <i>Du blé d'Inde fourrager pour nos animaux</i> , JOSEPH PASQUET	5
Industrie Laitière — <i>Des fabriques de beurre</i> , J. D. LECLAIR	6-7
Veaux engraisés au lait — <i>Quelques chiffres-Observations diverses</i> ,.....	8-9
CLASSIFICATENR.....	8-9
Chronique Agricole — <i>La délégation des fermiers - Simples impressions</i> , A. LETOURNEAU	10
Propos et commentaires — A. LETOURNEAU.....	11
Coopération Agricole — <i>Dans les comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean</i> , COOPERATEUR.....	12
Apiculture — <i>Miel extrait ou miel en sections</i> , C. VAILLANCOURT.....	13
Notes, Petites annonces, Etc.....	14

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

Semaine du 25 Mai

BEURRE

Pasteurisé.....	42½¢
No 1.....	42½¢
No 2.....	41½¢

Des offres très considérables pour cette saison ci ont encore fait un peu fléchir les prix; mais on ne prévoit aucune autre baisse importante.

FROMAGE

Blanc No 1.....	22½¢
" No 2.....	22½¢
" No 3.....	21½¢
Coloré No 1.....	22½¢
" No 2.....	22½¢
" No 3.....	21½¢

Le fromage de notre province s'offre en plus grande quantité.

OEUFS

Strictement frais.....	40c
No 1.....	37c

Marché ferme. Les oeufs No 1 et de qualité secondaire sont en plus grande quantité depuis l'arrivée des chaleurs.

SIROP D'ERABLE

En canistres de ½ ou 1 gallon impérial:

No 1.....	\$1.95
No 2.....	\$1.85
No 3.....	\$1.75

En canistres ou barils de 5 gallons ou plus:

No 1.....	\$1.75
No 2.....	1.65
No 3.....	1.55

SUCRE D'ERABLE

No 1.....	.22c
No 2.....	.21½c
No 3.....	.21c

Marché très ferme.

MIEL

Miel extrait:—

Blanc No 1.....	.18c
" No 2 (ou ambré No 1).....	.17c
" No 3 (ou ambré No 2).....	.16c

Brun No 1.....	16½¢
" No 2.....	15½¢
" No 3.....	14½¢

Aucun changement dans les prix.

FEVES

Blanches No 1 (triées à la main)....	13c la livre.
" No 2.....	12c la livre.
" No 3.....	10½c la livre.

Blanches tachées de jaune, No 1.... 11c la livre.

Jaunes No 1.....	10½c la livre.
" No 2.....	10c la livre.
" No 3.....	9c la livre.

Marché à la baisse.—La demande est presque nulle et l'offre est abondante.

LAINES

Lavée No 1.....	.92c la livre.
" No 2.....	.90c la livre.
" No 3.....	.88c la livre.

Non lavée No 1.....	.70c la livre.
" No 2.....	.69c la livre.
" No 3.....	.67c la livre.

Marché ferme.—Les manufacturiers canadiens paraissent devoir prendre toute la laine offerte aux prix actuels.

VOLAILLES VIVANTES

Poules No 1.....	.34c
" No 2.....	.32c
" No 3.....	.29c

Marché ferme.

LARD

(1) AUX ABATTOIRS DE PRINCEVILLE
ET DE ST-VALIER

Jeunes porcs de 100 à 200 livres.....	.27c
Porcs à bacon.....	.27½c
Vieux porcs, suivant la qualité: de 24 à 26c la livre	
Marché à la hausse.	

LE MARCHÉ

Les prix ci-dessous sont fournis par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres de cette société durant la semaine finissant à la date que porte le Bulletin.

(2) A MONTREAL

Jeunes porcs de 100 à 175 livres (frais)....27¾c
 Marché à la hausse.

LAPINS VIVANTS

Lapins..... \$1.00 à \$2.00 le couple

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

No 1.....20c
 No 2.....18c
 No 3.....16½c
 No 4.....14½c

Marché ferme.

MOUTONS D'UN AN ET PLUS

No 1.....21c
 No 2.....20c
 No 3.....18½c

Marché à la hausse.

AGNEAUX DE L'ANNEE

No 1.....25c
 No 2.....24c
 No 3.....22c

Marché très ferme.

BOEUF ABATTU

Bouvillons:—

No 1.....18c
 No 2.....16½c
 No 3.....15c

Taures:—

No 1.....18c
 No 2.....16½c
 No 3.....15c

Vaches:—

No 1.....17c
 No 2.....15½c
 No 3.....14c

Taureaux —

No 1.....18c
 No 2.....16c
 No 3.....14½c

Marché ferme.

PEAUX

Peaux de vaches ou taures pesant 48 livres ou moins.....15c la livre
 Peaux de vaches ou taures pesant 49 livres ou plus.....14c la livre
 Peaux de taureaux.....14c la livre.
 Peaux de moutons.....\$3.00 à \$4.75 chacune.
 Peaux de veaux de champs.....18c la livre.
 Peaux de veaux engraisés au lait...44c la livre.
 Peaux de chevaux \$6.00 à \$6.75 chacune, suivant la grandeur.
 Peaux d'agneaux, \$3.00 à \$4.50 chacune, suivant la pesanteur.
 Marché à la hausse.

IMPORTANT

Tous les produits vendus par l'entremise de la Coopérative des Fromagers sont classés par des experts nommés par le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

Sur chaque article expédié, le nom et l'adresse de la COOPERATIVE DES FROMAGERS doivent être écrits très lisiblement.

Il ne faut pas non plus oublier de mentionner le nom de l'expéditeur. Il arrive chaque semaine des produits dont on ignore la provenance. Il est alors impossible de faire les remises.



EDITORIAL

Des REFORMES QUI S'IMPOSENT en INDUSTRIE LAITIERE

Notre journal a publié récemment des articles de MM. Leclair et Bourbeau, inspecteurs-généraux des beurreries et fromageries de notre province, sur lesquels nous voulons attirer l'attention particulière de nos lecteurs. Ces deux experts ont étudié les meilleurs moyens à prendre pour réduire le coût de fabrication des produits, améliorer leur qualité et tous deux en sont arrivés à la même conclusion : établir de grandes fabriques de beurre et de fromage, et prendre les moyens de faire disparaître les petites, qui sont inutiles. Car il va sans dire que certaines d'entre elles rendent de réels services.

Il est opportun, ce me semble, de revenir sur certains arguments qui ont été apportés au cours de ces articles.

L'on se plaint, par exemple, de ce temps-ci, de l'extrême rareté de la main-d'œuvre agricole dans nos campagnes. Dans de telles conditions, tous les bras disponibles devraient être au moins employés de la façon la plus efficace possible. Or, a-t-on bien réfléchi que tout le beurre et le fromage manufacturés par quatre petites fabriques, disons, établies dans la même localité, pourrait, dans bien des cas, être manufacturé par une seule. Et alors il n'y aurait qu'un homme, ou tout au plus deux, au lieu de quatre, employés à cette industrie. Et ce serait autant qui pourraient être utilement employés ailleurs.

La réduction du personnel est également importante à un autre point de vue. Quatre particuliers exploitent chacun une fabrique dans une même localité. Si, dans cette localité, une seule fabrique ferait aussi bien, même mieux l'affaire, ce sont donc trois personnes qui vivent d'une industrie alors qu'il ne devrait y en avoir qu'une seule. Et quel est celui qui paie en dernier ressort? c'est évidemment le producteur.

La construction d'une fabrique de beurre et de fromage et l'achat de l'outillage nécessaire à son exploitation reviennent actuellement à des prix qui sont presque hors d'atteinte. N'est-ce pas de bonne politique, dans de telles circonstances, de n'en avoir qu'une seule, qui, par contre, sera munie de toutes les améliorations modernes. Autrement la charge retombera encore sur le compte du producteur, soit que le propriétaire, prenne pour la fabrication plus que ça ne vaut, soit qu'il ne puisse manufacturer qu'un produit de qualité inférieure, les faibles ressources de la fabrique ne lui permettant pas d'avoir un fabricant compétent ni l'outillage nécessaire.

Une petite fabrique peut donc difficilement arriver à joindre les deux bouts. C'est ce qui a été clairement démontré du reste par MM. Leclair et Bourbeau; elle peut difficilement aussi réussir à manufacturer un produit de première qualité. Or, il faut travailler de toutes nos forces à faire mettre sur le marché la plus grande quantité possible de produits de première qualité. Ce sera le seul moyen de sauvegarder notre industrie laitière et d'obtenir pour notre beurre et notre fromage, après la guerre, des prix supérieurs et au moins égaux à ceux que nous obtenons maintenant.

La discussion de ces problèmes ouvre de larges horizons aux coopératives locales. Car c'est à elles qu'il incombera, dans une large mesure, d'accomplir ces réformes. Mais il faut que les cultivateurs, par leur généreux support, leur donnent les moyens de les effectuer. Puis-je leur suggérer en terminant de se mettre résolument à l'œuvre. Elles sont assurées de concours puissants. Le Ministère Provincial de l'Agriculture n'a-t-il pas offert, l'an dernier, par l'entremise de la Coopérative des Fromagers, d'accorder une prime aux sociétés qui réussiraient à opérer la fusion de plusieurs fabriques sises dans une même localité? Rien n'indique qu'il ne serait pas disposé à accorder la même faveur actuellement.

Il ne s'agit évidemment pas de léser les intérêts des particuliers. Il faudra au contraire prendre des mesures pour indemniser ceux qui pourraient en subir quelques dommages. Mais c'est une réforme qui s'impose dans l'intérêt général.

AUGUSTE TRUDEL.

L'ELEVAGE

Du blé d'Inde fourrager pour nos animaux

La question d'élevage est avant tout, une question d'alimentation. Pour faire du bon élevage, il faut pouvoir disposer de grandes ressources fourragères. Au prix ou sont les concentrés, il faut, encore plus que les autres années, compter surtout sur les produits de la ferme. La main d'œuvre étant rare et chère, il faut savoir cultiver les plantes qui donnent à l'arpent, les plus forts rendements de matières nutritives. Parmi ces plantes, je me permets de mentionner avec insistance, le blé d'Inde et les racines.

Le blé d'Inde ne peut être cultivé avec profit dans les régions les plus froides de la province, mais dans toute la zone qui lui convient, c'est une plante qui s'impose par la facilité de sa culture et l'abondance de ses récoltes. Les racines viennent parfaitement bien dans toute la province et, bien que plus difficiles à cultiver, elles gagnent du terrain, car elles donnent à l'arpent la plus grosse quantité de matières nutritives qu'on puisse obtenir.

Le Ministère provincial de l'agriculture vient de publier deux bulletins particulièrement intéressants sur ces deux plantes fourragères. L'un (le No. 15), sur le blé d'Inde, par M. Léo Brown et l'autre (le No. 56), sur les racines, par M. l'abbé H. Bois. Je crois qu'il ne sera pas inutile d'attirer l'attention de mes lecteurs sur ces deux excellents bulletins. Je parlerai du bulletin de M. Bois, la semaine prochaine; celui de M. Brown suffit pour aujourd'hui.

Monsieur Léo Brown est très qualifié pour écrire sur le blé d'Inde. Fils d'un des meilleurs fermiers du Séminaire de Québec, ancien élève de l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, instructeur agricole en chef du Ministère de l'agriculture de Québec, Inspecteur général des champs d'expérience, il a toutes les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et il a été à même de se documenter de la meilleure façon. Son bulletin est donc l'œuvre d'un homme compétent et on peut suivre sans crainte, ses instructions très sûres.

Quel blé d'Inde semer? M. Brown conseille les variétés rondes (le Compton hâtif, le Long-fellow, le Nord Dakota, etc.), au nord de Ste-Hyacinthe et au sud de cette ville, les variétés à "dents" (Wisconsin N. Y., Leaming, etc.). Il recommande surtout de bien choisir la se-

mence et il conseille avec sagesse d'acheter de préférence le blé d'Inde en épis et de ne confier à la terre que les grains du milieu de l'épi.

Le blé d'Inde doit entrer dans la rotation et occuper la sole de première année. Il doit par conséquent recevoir la fumure (15 à 18 tonnes de fumier avec complément de quelques centaines de livres d'engrais phosphatés et potassiques) et succéder à la prairie ou au pacage. "Des chaumes ou des sols qui ont porté une culture sarclée l'année précédente, dit l'auteur, ne sont pas recommandables pour la culture du blé d'Inde, car ils sont ordinairement pauvres en humus."

La terre — bien égouttée — qui doit porter le blé d'Inde a besoin d'être très bien préparée. Voici ce qu'écrit M. Brown à ce sujet :

"Si la terre à ensemencer est sablonneuse, il vaudra mieux labourer au printemps et enfouir la fumure par ce labour. Si au contraire la terre à ensemencer est une terre forte, il vaudra mieux labourer à l'automne, même à la fin de l'été et faire ce labour de 6 à 8 pouces de profondeur. L'engrais épandu sur ce même labour, le printemps suivant, sera incorporé au sol avec la herse à disques. On tasse la terre en passant le rouleau deux et même trois fois, puis on herse jusqu'à ce que l'on ait obtenu une couche parfaitement ameublie de 4 à 5 pouces de profondeur. La herse à disques et la herse à bêches, suivies de la herse à diamants sont les meilleures herse pour faire ce travail de préparation du sol."

Quand semer le blé d'Inde? Les praticiens diffèrent d'opinion et les experts ne s'entendent pas beaucoup mieux. Je serais porté à croire que la date indiquée par M. Brown est la meilleure pour la plus grande partie de la province. Il indique les premiers jours de juin, plus exactement du 5 au 8 juin.

Que les lecteurs du Bulletin des Agriculteurs qui habitent la zone du blé d'Inde se préparent donc à semer beaucoup de blé d'Inde-fourrager, dans la première semaine de juin. Pour bien réussir, ils auront profit à lire le bulletin de M. Brown qui contient d'excellents renseignements sur les sarclages, la récolte et l'ensilage.

JOSEPH PASQUET,

Professeur de Zootechnie.
Ecole d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.



“DES FABRICANTS DE BEURRE”

Dans l'article intitulé, “ Fabrique de beurre ”, publié dans le numéro 12 du “ Bulletin des Agriculteurs ” nous avons établi ce qui doit constituer, de toute nécessité, les dépenses et les recettes d'une fabrique de beurre.

Dans l'exemple donné, il est démontré combien il est faux de croire qu'un propriétaire de fabrique fait de l'argent en opérant sur une petite quantité de lait, ou ce qui revient au même, sur une quantité assez forte dans l'abondance de la production, mais qui ne dure pas longtemps. Il a été démontré qu'en général dans la province de Québec, les beurreries ont un outillage suffisant pour faire deux fois plus de beurre qu'elles n'en font, cela est souvent l'origine de frictions entre les patrons et le propriétaire. Les patrons se refusent à payer un taux de fabrication élevé, et d'une manière absolue, ils n'ont pas tort dans ce refus. Le propriétaire de son côté veut rencontrer ses frais de déboursés et de travail, et sûrement personne à sa place se contenterait de moins.

Il arrive que cette mésentente engendre un état de chose déplorable ; Le propriétaire d'une fabrique s'est enfin décidé, à la pressante sollicitation de ses patrons, de faire les dépenses nécessaires pour avoir une installation convenable. Mais cela n'est pas plutôt fait que souvent, par suite de la défection plus ou moins justifiée de quelques-uns des patrons, la quantité de lait reçu baisse considérablement, ou encore est très irrégulière. Le propriétaire a l'humeur sombre, et il y a de quoi. On le met dans l'impossibilité de se rembourser. C'est alors que, pour se refaire, le propriétaire recourt aux pratiques à la mode, ordinairement clandestines et presque toujours malhonnêtes.

Au fait c'est la chasse à la clientèle par les moyens que tous connaissent. Une industrie ne saurait prospérer dans cette atmosphère malsaine, quelquesfois le propriétaire est assez

heureux de se débarrasser des charges assumées et d'obtenir quelques piastres pour cette triste place d'affaire (goodwill). Mais l'industrie périclite infailliblement, et les patrons s'en vont dans l'inconnu et chez l'inconnu où l'on dit que ça paye bien, sans jamais se rendre compte cependant.

Le seul moyen connu pour éviter tout malaise c'est d'établir cette industrie coopérative : tous les cultivateurs, producteur de la matière, s'entendent en faisant une installation à frais commun. Le lait qu'ils produisent est une matière première assurée, qui assurera à son tour à chaque producteur une part dans les revenus comme dans les dépenses d'installation. Plus ils seront nombreux, moins leur quote-part de dépenses sera considérable, moins le taux de fabrication par livre de beurre sera élevé ; et les dépenses étant moindres, les profits augmentent.

Afin de bien pénétrer les intéressés, producteurs de lait, de cette grande vérité, je veux mettre sous leurs yeux un exemple pris à l'étranger, aux Etats-Unis cette fois-ci, non plus au Danemark.

Dans l'Etat de l'Iowa, une fabrique de beurre a reçu l'année dernière 12,626,200 livres de lait ; elle a fabriqué 555,107 livres de beurre ; (les Américains la regardent avec orgueil comme la plus grande fabrique recevant le lait). Ses déboursés généraux sont élevés : \$243,441.01 ; de même ses recettes : \$246,851.92. Citons quelques items des dépenses : charroyage du lait \$17,118.72 ; travail payé \$4,306.55 ; réparation d'entretien \$360.75 ; eau et lumière \$175.47. Voyons maintenant ce que rapporte la fabrication d'une grande quantité de beurre : chaque cultivateur a reçu \$0.43,63 par livre de beurre, sans aucun déplacement, après avoir payé 1½ sou pour le coût de fabrication et \$0.13,55 par 100 livres de lait pour les frais de charroyage.

Voilà les résultats qu'il est possible d'obtenir dans une fabrique qui reçoit une grande quantité de lait ; les frais d'exploitation sont réduits ; le coût de fabrication également ; les patrons retirent plus d'argent.

En étudiant ces différents items, je crois que dans la province de Québec, il serait possible, tout en fabriquant la même quantité de beurre que cette fabrique, d'en réduire quelques-uns, le charroyage par exemple qui a coûté \$17,118.72, et le travail payé : \$4,306.55. Si toutes les petites fabriques qui végètent décidaient enfin de se fusionner ou disparaissaient de quelques façons, ce serait une réforme qui produirait des résultats inappréciables dans tout le pays. Il serait alors possible de mettre sur le marché des produits généralement de toute première qualité, pour lesquels il y aurait demande de tous les pays. C'est dans ces conditions que le beurre pasteurisé démontrerait sa supériorité.

Précédemment en février, dans le "Bulletin des Agriculteurs", No 3, M. F. E. Moore, secrétaire de la fabrique coopérative de St-Bernard, comté de Dorchester, publiait le rapport des opérations pour la saison de 1917, et nous voyions que le coût de fabrication du beurre avait été de $2\frac{1}{2}$ sous par livre. La quantité de lait reçu avait été de 2,358,274 livres, ce qui représentait une moyenne de 13,631 livres de lait par jour pour la saison. Il va sans dire qu'on y fait du beurre pasteurisé.

Ces exemples sont des arguments de faits ; nous sommes sortis des déductions théoriques, et c'est du concret que nous mettons devant le public. Et ces faits sont incontestables.

Je crois bon d'ajouter une note sur le commerce de beurre pour la saison 1918 : Le gouvernement anglais a besoin de beurre, de fromage et de lait condensé. Pour obtenir ces trois produits du lait, nous apprendrons ces jours-ci très probablement qu'il établira des prix proportionnels pour les uns et les autres. Les cultivateurs peuvent être sans inquiétude ; la rivalité menaçante ne pourra point s'exercer, comme les apparences semblaient l'annoncer et les fabriques pourront tranquillement fabriquer le produit dans la fabrication duquel elles se sont spécialisées depuis de nombreuses années avec beaucoup de succès. Cela vaudra infiniment mieux que de se lancer dans la fabrication d'un autre produit où elles seraient plus ou moins novices.

Gare aux beurres de qualité inférieure, qui ne se gardent pas bien : ils seront en entrepôt assez longtemps probablement et se feront connaître, après quelques temps de conservation, au grand chagrin de plusieurs.

J.-D. LECLAIR.

Feuilles d'Envoi

Le dernier numéro du "Bulletin des Agriculteurs" contenait une note spéciale à ce sujet. Nous y revenons encore, car nous ne saurions trop insister sur ce point cette année.

Les feuilles d'envoi ont en effet pris une importance exceptionnelle. Ceux qui ont pris connaissance des règlements de la Commission d'achat, que nous avons publiés la semaine dernière, ont pu s'en rendre compte. En effet la Commission exige que le vendeur lui fournisse d'abord une liste faite à ses entrepôts, énumérant la pesanture de chaque boîte comprise dans un lot, et en même temps la feuille d'envoi qui lui a été fournie par l'expéditeur pour le même lot.

Qu'arrivera-t-il, si le vendeur ne peut produire cette dernière feuille d'envoi ? Tout simplement la Commission refusera de prendre possession du lot de fromage concerné, jusqu'à ce que le vendeur se soit conformé à toutes les conditions. Celui-ci devra se mettre en correspondance avec l'expéditeur. Dans l'intervalle, le fromage restera aux entrepôts, les patrons s'impatienteront de ne pas recevoir leur argent, les frais de toutes sortes s'accumuleront, etc. Ce sera évidemment le producteur qui par la faute de l'expéditeur supportera la perte. Et bien chanceux sera le vendeur si les intéressés ne mettent pas tous ces déboires à son compte ! L'on prétendra que le vendeur aurait dû avertir, etc., etc.

C'est ce que fait aujourd'hui la Coopérative des Fromagers, afin que personne ne puisse invoquer le prétexte d'ignorance. Elle avertit tous les intéressés, surtout les propriétaires de fabriques, les fabricants et les secrétaires des sociétés de patrons. Il est essentiel de toujours envoyer une feuille d'envoi indiquant la marque du lot de fromage expédié, le nombre de boîtes qui le composent et la pesanture exacte de chacune de ces boîtes. Nous suggérerions même aux patrons de s'informer auprès de celui à qui incombe ce devoir à la fabrique, si la chose est bien faite, et en temps opportun. Ce sera un bon moyen de lui tenir la mémoire en éveil.

Nous voudrions que tous les intéressés prennent une note de ce règlement de la Commission d'achat, dès le début de la saison. Cela évitera à la Coopérative des Fromagers bien des ennuis et aux producteurs, de désagréables retards. La Société fait tout son possible pour faire les retours régulièrement chaque semaine. Il ne faudrait pas que, par la négligence d'un seul, ce retour fut retardé, même de quelques jours.

VEAUX ENGRAISSÉS AU LAIT

Quelques Chiffres — Observations diverses

Les veaux engraisés au lait tiennent chaque année une place de plus en plus considérable dans le commerce du printemps de la Coopérative des Fromagers. Quelques chiffres que nous avons réunis en feront mieux comprendre l'importance qu'a prise ce département, quoique d'organisation relativement récente.

La Coopérative des Fromagers inaugurait ce commerce en 1916. Durant cette première année, ses sociétaires lui confièrent la vente de 901 veaux engraisés au lait; en 1917, la vente de 2425; depuis le commencement de l'année courante, elle a reçu à date 1859 veaux; c'est plus du double de la quantité reçue en 1916. A date correspondante, l'an dernier, elle n'en avait reçu que 1491, soit à date un surplus de 368. Mais l'on peut compter que d'ici à la fin

de la saison ce chiffre sera considérablement dépassé, car bien que le temps de l'abondance soit fini, la Coopérative des Fromagers recevait encore, en ces derniers temps, au-delà de 200 veaux par semaine. Nous avions donc raison de dire que ce commerce, durant tout le printemps, occupe l'une des premières places à la Coopérative des Fromagers.

L'on ne peut expliquer autrement le rapide développement de ce commerce: c'est qu'évidemment les cultivateurs et tous les éleveurs ont été entièrement satisfaits de la façon dont il a été conduit par la Société. De fait nous ne croyons pas qu'il eût été possible d'obtenir sur d'autres marchés des prix plus rémunérateurs. Nous en avons fait un relevé pour l'année 1917 et pour la partie écoulée de 1918. Nous le donnons ci-après sous forme de tableau:

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX OBTENUS EN 1917 ET EN 1918

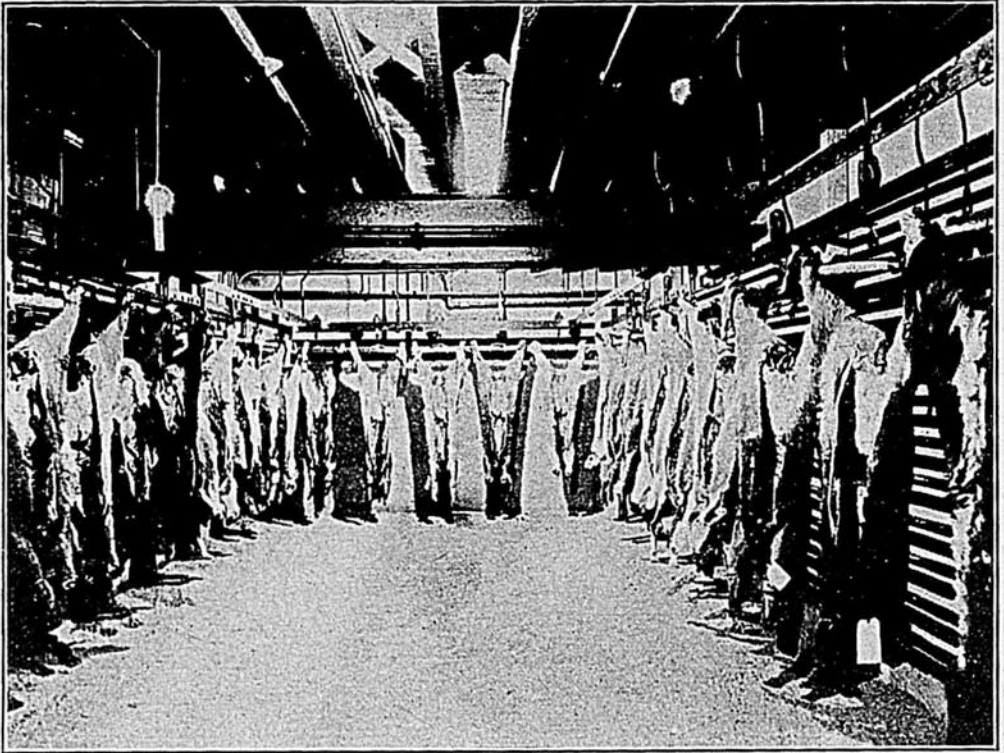
	1917 17 Mars	1918 16 Mars	1917 24 Mars	1918 23 Mars	1917 31 Mars	1918 30 Mars	1917 7 Avril	1918 6 Avril	1917 14 Avril	1918 13 Avril	1917 21 Avr.	1918 20 Avr.	1917 28 Avr.	1918 27 Avr.	1917 5 Mai	1918 4 Mai	1917 12 Mai	1918 11 Mai
No 1	19½	23	18	22½	18	22½	18	20	18	18½	18	18	17½	18	17½	19	17½	19½
2	17	21½	16	20	16½	20	16½	17½	16	16½	16½	16	16	16	16½	17	16½	17½
3	15	19½	14	18	14	18	14½	15	14	15	14½	14½	14	14½	14½	15½	14½	16

Nos lecteurs remarqueront qu'en mars et mai 1918, les prix furent de beaucoup supérieurs à ceux obtenus durant les mois correspondants de l'année précédente; au contraire, durant le mois d'avril de chacune de ces années, ils furent à peu près égaux. Quoiqu'il en soit, la moyenne des prix obtenus cette année sera certainement supérieure à la moyenne des prix de l'an dernier, et cette différence sera plus que suffisante pour compenser l'augmentation du coût du lait et autres aliments, nécessaires à l'engraissement de ces animaux. Aux prix que nous venons d'indiquer, il ne devrait pas y avoir de doute que tous les cultivateurs ont trouvé leur profit à engraisser des veaux qui ne paraissent être de bons sujets pour l'élevage ou la reproduction.

Il fut intéressant de suivre, dans le cours de ces trois années, le travail remarquable qui s'est fait pour l'amélioration de la qualité. Il y a eu, sous plusieurs rapports, des progrès qui méritent d'être signalés. Il est vrai que tout est encore loin d'être parfait. L'on faisait remarquer au cours d'un récent article, en se basant sur un

rapport du marché de Chicago, que les veaux engraisés au lait, offerts en vente sur le marché de Montréal, sont loin d'avoir tout à fait le poids voulu. Il ne se fera des progrès sensibles sur ce point que quand l'élevage des vaches laitières de bonnes races sera plus général dans notre province. Nous nous contenterons de signaler l'amélioration dans la préparation des animaux pour le marché.

Evidemment, la classification a produit ses bons effets et les conseils du classificateur ont été mis à profit, en ce qui concerne l'engraissement, l'abatage, l'emballage et toutes les diverses opérations qui se rapportent à la préparation pour le marché. Le travail d'éducation entrepris par la Coopérative des Fromagers, par ses certificats de classification, par son bulletin, a porté des fruits. C'est un fait qui a été plusieurs fois remarqué qu'un cultivateur qui a expédié des veaux à la Coopérative des Fromagers plusieurs fois, a toujours obtenu de meilleurs prix la seconde fois que la première. C'est qu'il avait profité des conseils qui lui avaient été donnés, soit sur le rapport de classification, soit dans le Bulletin.



Car, il faut bien se rendre à l'évidence, certains cultivateurs n'ont aucune idée de ce que c'est qu'un veau engraisé au lait, de première qualité. Tel est resté tout surpris d'apprendre par le rapport de classification que l'animal qu'il avait expédié a été mis dans la catégorie des rebuts. Il pensait avoir expédié un sujet comme la Coopérative n'en avait reçu aucun jusque-là. C'était peut-être vrai, mais dans le sens inverse ! Il serait à souhaiter que chacun put se rendre compte par lui-même, en faisant une visite aux entrepôts de la Société, de la différence bien marquée qui existe entre chacune des catégories. Un bon nombre de cultivateurs ont fait cette visite qui leur a grandement profité. Combien d'autres en retireraient de grands bénéfices.

Mais c'est le bien petit nombre qui peuvent s'offrir l'avantage d'une visite aux entrepôts de la Coopérative des Fromagers. Pour y suppléer et pour illustrer les explications qui ont été souvent données, mais que nous répétons aujourd'hui, nous reproduisons une photographie qui a été récemment prise aux entrepôts de la Société, d'un certain nombre de veaux engraisés au lait de première qualité. Nous espérons que nos lecteurs pourront en tirer une utile leçon de choses.

Il n'est pas hors de propos de rappeler en même temps les données d'après lesquelles la classification est faite.

PREMIERE QUALITE: Veaux de 70 livres et plus; très gras et bien abattus, chair épaisse et ferme, graisse recouvrant les rognons très blanche. Peau très propre.

DEUXIEME QUALITE: Veaux de 60 livres au moins. Le reste comme dans la classe précédente.

TROISIEME QUALITE: Veaux de 60 livres au moins; assez gras et bien abattus, chair plus mince et moins ferme, rognons non recouverts de graisse. Peau propre.

QUATRIEME QUALITE: Veaux de 50 livres au moins; maigres, chair rougeâtre.

REBUTS: Veaux maigres, mal abattus, bien que de la qualité acceptée par les règlements de la Cité de Montréal. Chair et rognons rougeâtres. Peau malpropre.

N. B. — La Coopérative des Fromagers préfère ne pas recevoir de veaux de cette dernière catégorie.

Comme nous venons de faire allusion aux règlements de la Cité de Montréal, il convient de rappeler celui qui a trait à l'inspection des viandes:

"L'inspecteur pourra saisir et confisquer tout veau, agneau ou animal quelconque vivant, trop maigre ou trop jeune pour être mangé, ou atteint de quelque maladie qui en rend la chair impropre à la consommation ou de nature à nuire à la santé des personnes qui en mangeraient, et en disposer de la manière indiquée en cette section."

C'est un règlement dont il faut prendre bonne note, particulièrement durant la saison des chaleurs. Les cultivateurs doivent donc prendre toutes les mesures nécessaires pour que les veaux qu'ils expédient arrivent en parfaite condition; autrement ils s'exposent à une saisie, ou, dans tous les cas, ils n'obtiendront que des prix inférieurs.

CLASSIFICATEUR.



La Délégation des Fermiers

SIMPLES IMPRESSIONS

Bien que les journaux aient accordé dans leurs colonnes une large place à la délégation des fermiers à Ottawa, aucun d'eux, si ce n'est le "Bulletin des Agriculteurs," ne semble avoir dégagé et souligné la portée réelle de ce mouvement.

Selon leurs nuances ou leurs couleurs, plusieurs ont diversement commenté la réponse énergique, il faut le dire, de sir Robert Borden.

Un journal de Québec, en à-côté, a souligné la supériorité, avouée du reste par les Ontariens, de nos compatriotes bilingues, mais personne n'a vu en ce mouvement le travail ou mieux le chemin fait par l'idée d'association en agriculture.

Qui est-ce au juste qui a suscité aux nôtres cette initiative d'aller protester mutuellement à Ottawa? C'est l'idée coopératrice, le sentiment d'union qui se dessinent de plus en plus au sein des agriculteurs de cette province.

Nous avons rencontré à Ottawa un très grand nombre de "coopérateurs." Depuis qu'ils unissent leurs efforts pour se faire une place sur les marchés, ils ont appris la nécessité de s'unir moralement pour la défense de leurs intérêts.

Que le succès ait, oui ou non, — et nous n'en disons pas davantage sur ce sujet — couronné ce voyage d'Ottawa, les cultivateurs n'en ont pas moins appris à exposer collectivement leurs griefs. Ils ont appris le chemin d'Ottawa. Ils ont fait connaissance avec leurs législateurs; s'il n'en résulte qu'une bonne chose ce sera celle de se faire craindre de ces derniers.

"La crainte de l'électeur est le commencement..." peut-on dire.

Nos confrères d'Ontario qui sont beaucoup plus unis que nous le sommes se sont plus que rendus compte de la nécessité d'un petit voyage à Ottawa de temps à autre.

Ils y sont, du reste, restés plus longtemps que les nôtres — détail par où l'organisation a semblé incomplète.

Ce sera la conséquence logique de l'idée coopératrice de susciter une défense collective des intérêts moraux, légaux et autres, après celle des intérêts financiers.

Nos lecteurs qui sont des coopérateurs-types, de ceux que l'on peut citer en modèles, en savent quelque chose.

Dans ses débuts, la Société Coopérative de Fromagers de Québec n'a fait que vendre en petit certains produits pour le compte de ses sociétaires.

Aujourd'hui, elle a considérablement étendu son champ d'activité; elle vend en grandes quantités de nombreux produits agricoles; elle a pris de la "force," de la cohésion; elle s'est conquise une place des plus avantageuses sur le marché. Mais elle exerce, en plus, ce que l'on pourrait appeler un *rayonnement*; elle crée un fort sentiment d'union parmi ses membres. Après leur avoir enseigné à améliorer la qualité et la quantité de leurs produits, elle enseigne à ses membres la mise en commun des intérêts communs pour une défense collective et organisée. Le voyage à Ottawa a bien mis en lumière la nécessité d'une pareille coordination.

Si un "ancien" eût pu assister à cette manifestation que tous les journaux se sont accordés à trouver unique dans notre histoire, il aurait vu ce qui n'existait pas il y a vingt-cinq ans, une pratique agricole intensifiée, industrialisée et organisée.

Il y a encore beaucoup à faire dans cette voie, mais il y a également beaucoup "de fait."

ARMAND LETOURNEAU.

PROPOS ET COMMENTAIRES



Entendu, un jour . . .

Entendu un jour, en tramway, cette conversation particulièrement révélatrice entre un interlocuteur inconnu et un "déraciné" travaillant à la ville pour \$2.75 par jour, élevé sur une ferme qu'il a quittée il y a dix ans pour venir "jouir" en ville:

"Je ne puis comprendre comment vivent ceux qui ne retirent que \$2.75 par jour et paient loyer. Je suis propriétaire, pour ma part, et je trouve extrêmement difficile de faire vivre ma petite famille avec mon salaire. Personne de nous ne gaspille et nous serrons continuellement les "gances" du portefeuille. Je pense souvent à cela. Je me compare avec deux ou trois gâs de mon ancien rang qui sont restés "sur la terre." Ma parole ! Je constate que si j'étais resté moi-même "sur la terre" et si j'avais travaillé aussi ardemment que je l'ai fait à la ville depuis huit ans, j'aurais payé quatre-vingts arpents de terre. En d'autres termes, j'aurais vécu et serais devenu propriétaire d'un bien qui eût assuré la tranquillité de mes vieux jours." Après une pause, il ajouta, mélancolique: "tandis qu'aujourd'hui !" et soupira de nouveau, et descendit en face d'un 5, 10, 15.

Qu'on médite bien ce "bilan" de huit ans de travail exposé sans aucune sentimentalité . . .

"L'habitant" moderne

"L'habitant" moderne doit nécessairement être instruit.

Ce n'est pas, comme autrefois, un luxe; c'est une nécessité.

S'il a de l'instruction, il tire parti de tout et trouve mille occasions de profiter de l'expérience des autres.

L'instruction est une puissance.

Le cultivateur instruit profite, en lisant les journaux agricoles, des conseils et des renseignements qui lui sont donnés à la seule fin de lui aider à réussir. Par la lecture de ces journaux, il

occupe avec avantage ses moments de loisir. Il devient son propre maître d'école et celui de ses enfants.

On nous demande

Un cultivateur de Lotbinière nous écrit et demande, entre autre chose, quelle est la méthode la meilleure et la plus économique pour faire une bonne prairie ?

Cela dépend, peut-on répondre, mais d'une manière très générale on conseille de bien ameubler la terre, de l'engraisser si elle est maigre, semer une bonne quantité de graine (dans de l'orge ou du blé de préférence). Roulez ensuite avec un rouleau pesant, après avoir enterré la graine par un seul coup de herse légère.

Reminiscence

Parmi les nations qui ont excellé dans les arts et les sciences, dans l'antiquité, on voit figurer en tête la nation romaine. La perfection à laquelle les Romains avaient porté les arts et les sciences leur acquit la prépondérance sur les autres nations, et, plus tard, l'empire du monde par leurs lumières et leurs conquêtes.

Les Romains ne négligèrent pas le premier des arts, celui qui est la base de la prospérité d'une nation: l'agriculture, car l'agriculture doit être considérée comme l'art par excellence, le premier des arts, puisque de lui dépendent tous les autres. On dit que c'est le besoin qui a inventé les arts, or l'homme n'a pu demeurer longtemps sans manger, donc il lui a fallu recourir au premier des arts, l'agriculture, pour apaiser sa faim et pourvoir à ses besoins naturels.

On a vu chez les Romains des sénateurs dévêtir la toge et tenir les mancherons de la charrue.

Sauf une très brillante exception, combien de nos législateurs en feraient-ils autant ?

ARMAND LETOURNEAU.

COOPERATION AGRICOLE

Dans les comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean

Les cultivateurs de cette région se trouvent bien de la coopérative. La Coopérative des Fromagers et ses diverses entreprises, entre autres " le Bulletin des Agriculteurs " les intéressent tout particulièrement. C'est ce qui ressort du rapport que nous fait Monsieur J.-A. Talbot, Inspecteur, qui a fait récemment une tournée dans cette partie de notre province.

Il convient de noter immédiatement que la Coopérative des Fromagers est depuis longtemps connue dans cette région ; qu'elle y compte un grand nombre de ses plus anciens sociétaires ainsi que de ses plus dévoués. En effet les fabricants de beurre et de fromage du Lac St-Jean furent des premiers à se rallier au mouvement d'où est sortie cette prospère institution agricole. Et ils ont continué, depuis lors, à lui témoigner leur confiance, en lui confiant chaque année la vente qu'une quantité de plus en plus grande de beurre et de fromage.

Il a donc été question de la Coopérative des Fromagers, de son système de classification et de vente, de son journal " le Bulletin des Agriculteurs ", etc., aux assemblées tenues par M. Talbot, accompagné presque à chaque endroit de l'agronome de district, à St-Bruno, à Hébertville, à Hébertville Station, à St-Félicien, dans le comté du Lac St-Jean et à Chicoutimi. Dans chaque localité, il a été fait bonne récolte d'actions au capital de la société et d'abonnement au journal.

A St-Bruno, l'on a recueilli 8 abonnés et un actionnaire ; au village d'Hébertville, 10 abonnés et 7 actionnaires ; à la Station d'Hébertville, 6 abonnés, 5 actionnaires ; à St-Félicien, 4 abonnés et 3 actionnaires ; à Chicoutimi, 2 abonnés. Toutes ces souscriptions ont été faites, séance tenante. Mais depuis lors, un bon nombre d'autres sociétaires et abonnés se sont inscrits. La Coopérative comptait antérieurement, dans chacun de ces endroits, beaucoup d'adhérents. L'on voit donc que la coopération agricole, ou du moins la Coopérative des Fromagers, est hautement appréciée dans cette région.

A chacune de ces assemblées, l'établissement d'abattoirs régionaux a été fort discuté. Le " Bulletin des Agriculteurs " a fait connaître par toute la province l'Abattoir de Princeville ; il a décrit longuement chacune de ses entreprises ; il a publié le rapport de ses opérations annuelles ; il a, en maintes circonstances, cité

des témoignages de cultivateurs reconnaissant les nombreux services rendus par cet établissement dans la région. Pourquoi ce qui est bon à Princeville, ne le serait-il pas également dans d'autres endroits, se demande-t-on ? Et l'on veut se renseigner, l'on veut avoir des informations complètes, afin que, si un jour, pareille entreprise était projetée, l'on sache exactement à quoi s'en tenir.

Pourtant la question des abattoirs régionaux n'est abordée dans cette région qu'avec une certaine circonspection. Car, il y a quelques années, en un certain endroit, des tentatives ont été faites qui n'ont abouti qu'à un lamentable échec. Quelles ont été les causes de cet échec ? Nous les ignorons. Mais c'est une preuve de plus que, quelle que soit son utilité et les services qu'il peut rendre à la classe agricole d'une région, un abattoir est une de ces entreprises dans lesquelles il ne faut pas se lancer à la légère. Il faut d'abord réunir le capital nécessaire, et cela requiert un fort montant d'argent ; l'abattoir doit être construit dans un endroit, qui ait toutes les facilités de transport par terre ou par eau, et qui soit en même temps le centre d'une région où se fait l'élevage des animaux de boucherie ; il doit encore être placé sous la direction d'un homme parfaitement compétent. Et après tout cela, il ne faut pas escompter le succès dès le début, car il y aura bien des obstacles à surmonter. Il faudra pouvoir réussir à mettre sur le marché, en un aussi court temps que possible, des produits de première qualité, ou encore, pour la vente de ces produits, quelle que soit leur excellence, il faudra faire face à la concurrence de maisons établies depuis de longues années, qui ont de la réputation et une expérience consommée dans ce genre d'industrie. Les débuts seront certainement difficiles, mais si l'entreprise est habilement conduite, elle obtiendra en définitive du succès. Ce fut l'histoire de l'Abattoir de Princeville.

Voilà donc quelques-unes des importantes questions qui ont été discutées récemment dans les comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean. Evidemment les cultivateurs de cette région veulent toujours aller de l'avant. Et pour cela ils veulent se doter de puissantes institutions agricoles. Il nous semble bien qu'ils ont pris la bonne voie.

COOPERATEUR.



MIEL EXTRAIT OU MIEL EN SECTIONS

Laquelle des deux productions devez-vous adopter

Comme il serait trop tard d'attendre au temps de la miellée pour traiter ce sujet et aussi pour répondre au grand nombre de demandes nous venant de toutes les parties de la province, nous résumons ici les avantages et inconvénients de l'une ou l'autre de ces productions. Il serait peut-être téméraire de se prononcer catégoriquement d'un côté ou de l'autre quoique nous penchions fortement pour le miel extrait. En tout cas les considérations suivantes vous aideront peut-être à faire votre choix.

Avant de prendre une décision vous devez considérer les faits suivants :

1.—Le genre de flore qui avoisine votre rucher.

Pour que la production du miel en section soit payante, il vous faut être capable de récolter du miel blanc et doux au goût. Il est préférable de produire du miel extrait dans les endroits où vous ne pouvez récolter qu'un miel foncé et d'un goût amer. Qu'il soit ambré ou brun, le miel extrait peut très bien se mélanger avec le miel blanc et faire un produit savoureux qui se vendra facilement. Il est évident que ce mélange ne peut se faire avec le miel en sections.

2.—Le temps que vous pouvez donner à vos abeilles.

Une colonie qui produit du miel extrait exige beaucoup moins de travail que celle qui produit du miel en sections. Ainsi si vos affaires absorbent la plus grande partie de votre temps, la production du miel extrait vous sera plus avantageuse. — L'essaimage sera facile à restreindre si vous produisez du miel extrait ; au contraire il vous sera presque impossible de le contrôler en produisant du miel en sections.

3.—L'endroit dont vous pouvez disposer pour emmagasiner votre miel.

La production du miel en sections n'est aucu-

nement avantageuse si vous n'avez un endroit convenable pour l'emmagasiner. En effet, si le miel se cristallise dans les rayons, il est impossible de le liquéfier sans briser le rayon, tandis que le miel extrait "granulé" se liquéfie aisément.

4.—Les demandes de votre localité.

Les demandes de votre marché local doivent être favorables au miel en sections, et les prix 50% plus élevés que pour le miel extrait, sans quoi la production de ce dernier serait préférable.

5.—La facilité du transport pour les grands marchés et la vente en gros.

La production du miel en sections, sur une grande échelle, requièrent les services d'un apiculteur expérimenté ; tandis que vous pouvez avoir une bonne récolte de miel extrait sans être un expert en apiculture. Dans le transport, 20 à 30% de vos sections se briseront ou couleront et si vous attendez à l'hiver pour les expédier vous aurez une grosse chance d'en perdre 75 à 80%. C'est une perte sèche. Au contraire le miel extrait se transporte et se manipule très bien.

RESUMONS :

En produisant du miel extrait de préférence au miel en sections, la récolte est de 25 à 30% plus élevée ; puis, la production du premier est moins coûteuse et demande moins de travail que la dernière. Le miel extrait se conserve mieux et plus longtemps.

La demande pour le miel extrait est illimitée, tandis qu'elle est nulle pour le miel en sections.

Maintenant, c'est à vous de juger et de vous préparer en conséquence.

C. VAILLANCOURT,
Chef du Service de l'Apiculture.



NOTES



UN CONFRERE OBLIGEANT

"Le Journal d'Agriculture," dans son numéro de mai, fait de notre journal l'appréciation la plus flatteuse. Nous ne pouvions être présenté par meilleur intermédiaire à la classe agricole de notre province.

Nous tenons à offrir publiquement nos sincères remerciements à notre obligé confrère.

VOLAILLES VIVANTES

C'est le temps de vendre avec profit les volailles vivantes qui sont bien grasses. Nous soulignons ici, parce qu'il est parfaitement inutile d'offrir des volailles maigres. Les expéditeurs y feront à tout coup des pertes.

Il ne faut pas oublier que la Coopérative des Fromagers fournit gratuitement les cages nécessaires pour l'expédition des volailles vivantes à ceux qui en font la demande.

ABONNEMENT

L'abonnement au "Bulletin des Agriculteurs" ne coûte que cinquante sous par année pour les membres des sociétés coopératives agricoles.

Quel est le coopérateur qui, plutôt que de déboursé cette modique somme, aimera mieux se priver de précieux renseignements qui lui permettront de vendre ses produits avec avantage.

Tous les cultivateurs de notre province devraient recevoir le "Bulletin des Agriculteurs," qui est le seul journal hebdomadaire de son genre dans notre province.

LA LAINE

La Coopérative des Fromagers continue d'obtenir de très hauts prix pour la laine. Cela est dû à son excellente organisation aussi bien qu'à ses relations sur tous les principaux marchés.

Les cultivateurs qui veulent avoir de bons prix pour la laine n'en doivent pas disposer autrement que par son entremise.

PETITES ANNONCES

Une petite annonce, publiée une fois dans "Le Bulletin des Agriculteurs," donnera presque toujours des résultats; mais si elle est répétée plusieurs fois consécutives, le succès est assuré.

Il ne faut donc pas négliger cet excellent intermédiaire.

VENTES AVANTAGEUSES

La Coopérative des Fromagers a vendu à des prix avantageux les produits suivants.

VEAUX

Pour le compte de:

M. J. B. LECOMPTE, de Princeville, comté Arthabaska, par l'entremise de l'Abattoir de Princeville: 7 veaux, 2 classés No 1, 3 classés No 2, et 2 classés No 3, pesant en tout 548 livres, qui ont rapporté \$91.77 net. M. Lecompte avait refusé \$75 pour ses sept veaux, des commerçants.

ARTHUR CORRIVEAU, St-Valier Sta., comté Bellechasse, 1 veau, classé No 1, pesant 99 livres, qui a rapporté \$17.66.

EDOUARD MERCIER, Berthier, comté Montmagny, 2 veaux classés No 1, pesant 190 livres, qui ont rapporté \$33.88.

SAL. AUBE, St-Valier Sta., comté Bellechasse, 1 veau, classé No 1, pesant 112 livres, qui a rapporté \$20.04.

ŒUFS

Pour le compte de:

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE de Maria, comté Bonaventure: 21 caisses d'œufs contenant 630 douz., classés comme suit: 510 douz. et 5, frais; 119 douz. et 7, No 1; qui ont rapporté \$224.83.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Porcelets Yorkshires, nés au commencement d'avril.

VICTOR BERTRAND,
Montauban, comté Portneuf.

FEVES

1—Fèves spéciales de semences:

Par 25 livres et plus, 16c la livre; par poches de 120 livres et plus, 15c.

2—Fèves No 1:

Par quantité de 25 livres à 120 livres, 15c; par poches de 120 livres et plus, 14c.

3—Fèves de qualité secondaire:

Par quantité de 25 livres à 120 livres, 12c la livre; par poches de 120 livres et plus, 11c.

4—Fèves jaunes:

Par quantité de 25 livres à 120 livres, 13c la livre; par poches de 120 livres et plus, 12c.

Des échantillons pour l'une ou l'autre de ces variétés sont fournis sur demande.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES FROMAGERS DE QUEBEC,

63 rue William, Montréal.

DE LAVAL

LA SPÉCIALITÉ DE LAVAL :

Appareils et Fournitures pour Beurreries, Etablissements de Laiterie, Fromageries

FABRICATION DE LA CREME A LA GLACE,
ET LAITERIES DE FERMES

Bassins à crème Alpha	Séparateurs à crème De Laval
Bassins à fromage Alpha	Séparateurs à petit-lait De Laval
Bassins de réception Alpha	Clarificateurs à lait De Laval
Presses à fromage Alpha	Emulseurs De Laval
Engins à gazoline Alpha	Réservoirs de beurrerie en cyprès
Barattes de laiterie	Réservoirs en acier galvanisé
Malaxeurs à beurre	Boltes à beurre, tous genres
Moules à beurre	Baratte et malaxeur à beurre combinés
Appareil à transporter le beurre	Pompes, tous genres
Séparateurs à crème	Agitateurs
Bidons à lait pour fabrique	Pasteurisateurs
Silos "Ideal" à fourrage vert	Pescurs de lait écrémé
Bouilloires et engins	Refrigidisseurs à lait et à crème
Hache-ensilage et souffleur	Tuyaux et raccords sanitaires
Installation d'étables	Réchauffeurs à lait
Bidons à lait et à crème	Bouteilles à échantillons pour épreuve composée
Poules, arbres de couche, supports	Brosses et balais à laver (mops), tous genres
Courroies de cuir, de caoutchouc et de canevas	Acide
Boyaux en tous genres	Appareils à éprouver Babcock
Tinettes à beurre	Articles en verre Babcock
Balances en tous genres	Huiles en tous genres
Chaudières à lait, tous genres	Bidons de fermentation
Couloirs à lait de beurre	Bidons à peser
Eviers à laver en Cyprès	Ferblanterie de beurrerie
Eviers à laver sanitaires	Articles en bois
Bidons à lait en tous genres	Couleur à beurre
Manteaux à bidons	Palettes et fouloirs à beurre
Nettoyeur et dégraisseur Wyandotte, employé par les laiteries	Coton à fromage
Caps et jarres à lait	Feuillets de bois à fromage (scale-boards)
Paniers à bouteilles de lait	Extrait de présure pour fromage
Boltes de livraison pour bouteilles de lait	Rateau à caillé, soucoupes
Carrés de parchemin et doublures	Refrigidisseurs Eureka
Petites bouilloires à laiterie	Bidons de crèmerie
Appareil à remplir les bouteilles	Machines à laver les bidons
Stérilisateurs	Fournitures pour la crème à la glace
Congélateurs de crème à la glace	Tinettes et bidons à crème à la glace
Mélangeurs à crème à la glace	Concasseurs à glace
	Appareils à réchauffer les bassins

LES MEILLEURES METHODES RAPPORTANT
LE PLUS DE PROFIT. . . . PROUVEZ-LE.

The DE LAVAL COMPANY, Limited

21-23, rue Saint-Pierre, MONTREAL



150,000 Cultivateurs Se Servent de l'Engin "Z"

Ils l'ont acheté parce que l'épreuve qui en a été faite a démontré qu'il représente, comme engin, la meilleure valeur qui ait jamais été produite.

Les Engins "Z" Fairbanks-Morse de 3 et 6 C.V.

Fonctionnant à l'huile de charbon, l'huile crue ou la gasoline.— les combustibles les plus économiques employés pour les engins.

Faites votre choix d'un engin sur les bases suivantes: Bas prix, minimum d'entretien, économie de combustible.

L'engin "Z" accomplit tous les travaux de la ferme pour lesquels on peut se servir d'un engin. Il est simple, durable, léger comme construction et peut être conduit par n'importe qui.

La qualité qui caractérise les produits Fairbanks-Morse fait partie intégrante de chaque engin "Z"—quelle que soit sa force motrice ou quel que soit son prix. Cette qualité est, pour vous, une garantie qu'il mérite votre confiance.

Chaque engin "Z" forme un tout complet, avec magneto compris.

Demandez des renseignements complets, aujourd'hui même, à notre succursale la plus proche.

**The Canadian Fairbanks-Morse Company,
Limited.**

Montreal
St-Jean

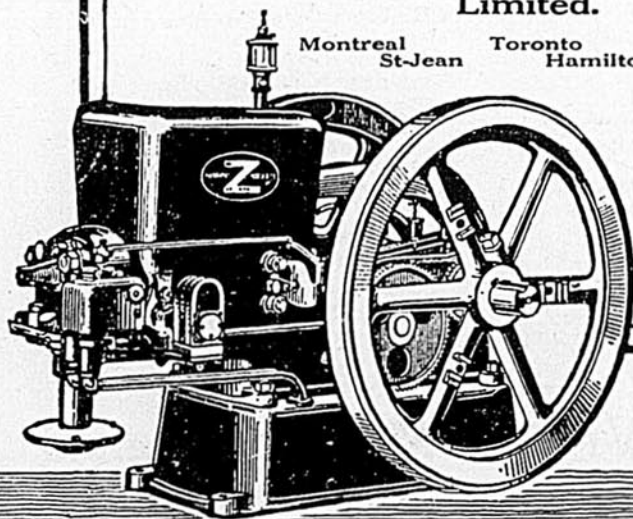
Toronto
Hamilton

Québec
Windsor

Ottawa

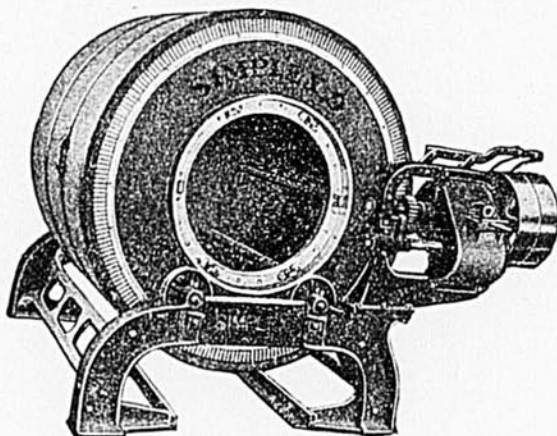
Service des Marchands: Le marchand de votre localité est un représentant direct des manufacturiers. Il partage leur responsabilité. Il est à votre service pour voir à ce que vous soyez satisfait.

85



PROCUREZ-VOUS

Une Baratte Simplex



Un Centrifuge Simplex,
Un Bassin-Pasteurisateur,
Un Clarificateur à lait,

AUSSI LES MEILLEURS

Engins à vapeur et à gazoline,
Bouilloires à vapeur,
Bassins à fromage en cuivre,
Canistres à lait et à crème,
Balances de tous genres,
Roues à Vent,
Pompes et Réservoirs à gazoline,
Huiles et Graisses de tous genres, pour tous usages,

La Présure "NADEAU", à Satisfaction Garantie

ET

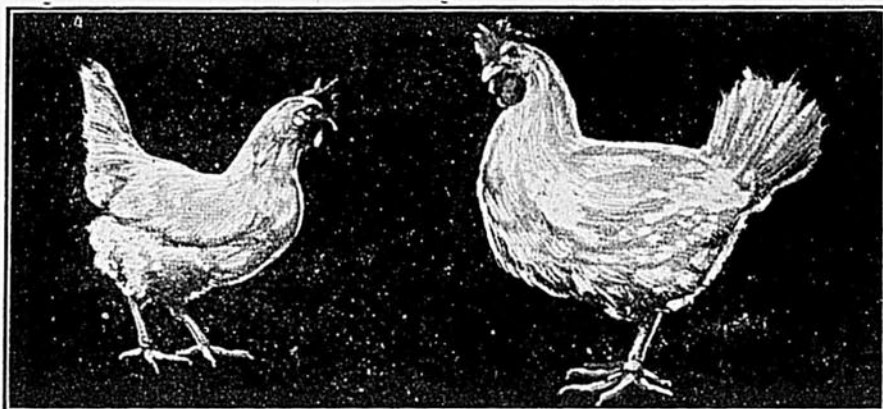
Toutes autres machines et fournitures employées
dans les beurreries, fromageries et laiteries.

EN VOUS ADRESSANT A

B. TRUDEL & CIE, 38 Place Youville, Montreal

Main 5570 — Westmount 4120 *Demandes de renseignements appréciées*

“Du Producteur au Consommateur par la Coopération”



Volailles Vivantes

C'est le temps de les vendre avec profit. La demande est bonne; les prix sont avantageux.

Mais les cultivateurs doivent user de discernement et ne pas offrir d'excellentes pondeuses qui leur fourniront des œufs tout l'été. Les volailles dont il faut se défaire, après les avoir bien engraisées, bien entendu, ce sont celles qui ne pondent plus.

Le meilleur moyen de s'assurer les plus hauts prix du marché, c'est de nous en confier la vente.

Il ne faut pas oublier que nous fournissons gratuitement, sur demande, des cages spéciales pour l'expédition des volailles vivantes.

“La Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec”

57 - 59 - 61 - 63, Rue William, Montréal.